

CODE DE CONDUITE POUR LES TIERS

PRÉSENTATION

Le Groupe Alubar estime que ses activités doivent être menées sur la base de comportements intègres et alignés non seulement sur les règles et procédures internes, mais aussi en conformité avec toute la législation applicable à son secteur d'activité. Pour ce faire, nous cherchons à maintenir la transparence de nos activités et à démontrer notre crédibilité, grâce à un ensemble de valeurs qui garantissent notre engagement à agir avec honnêteté, respect et professionnalisme .

Nous savons que l'excellence de nos produits et services est directement liée aux partenariats que nous établissons avec nos tiers (fournisseurs, prestataires de services, représentants commerciaux, consultants, bénéficiaires de projets sociaux, entre autres). Par conséquent, nous accordons de l'importance à des relations solides et stables , en tenant compte de la responsabilité que nous établissons dans notre activité, notamment en ce qui concerne l'engagement de ces tiers en matière d'intégrité. Ainsi, nous partageons notre code de conduite pour les tiers.

Ce document présente nos valeurs à travers la conduite que le Groupe Alubar attend dans toutes les relations commerciales avec nos tiers, afin de renforcer la conduite éthique et transparente que nous attendons et que nous nous engageons à offrir.

1 - Engagement envers l'intégrité

Nous sommes une entreprise intègre, c'est pourquoi nous tenons à entretenir des relations saines avec nos tiers. Le Groupe Alubar est heureux d'établir des partenariats avec des entreprises qui partagent des valeurs éthiques fortes. Il est souhaitable que nos tiers disposent d'un Programme d'Intégrité contenant des politiques et/ou des normes internes qui garantissent leur engagement en matière d'éthique et d'intégrité, y compris dans le choix de leurs partenaires commerciaux, et nous sommes disposés à les aider dans ce processus de propagation d'environnements sans corruption.

[En savoir plus sur notre Code de Conduite Éthique](#)

2 - Respect des lois et règlements applicables

Nos tiers doivent agir dans le strict respect des lois et règlements applicables à leurs activités, y compris en se conformant aux politiques internes du Groupe Alubar, tout comme nous le faisons dans nos activités.

3 - Intolérance aux pratiques de corruption et aux pots-de-vin

Le Groupe Alubar ne tolère pas les pratiques de corruption, les pots-de-vin ou les contraventions, que ce soit dans la sphère publique ou privée. Nos employés ont pour instruction formelle de ne pas recevoir, promettre, offrir, autoriser ou donner, directement ou indirectement, un quelconque avantage indu à quiconque. Ainsi, en plus de respecter

strictement la loi 12.846/2013 (loi brésilienne anti-corruption), la *loi sur les pratiques de corruption à l'étranger* (FCPA), la *loi britannique sur la corruption* (UKBA) et le *CFPOA* (Corruption of Foreign Public Officials Act), nous veillons à ne favoriser aucun tiers.

Par conséquent, nos partenaires ne doivent pas s'impliquer avec des agents publics ou privés dans des pratiques préjudiciables à l'administration publique, au secteur privé, au tiers secteur, ou profiter à une tierce personne liée à ces agents comme moyen d'influencer tout acte ou décision pour promouvoir leurs propres intérêts ou ceux du Groupe Alubar.

[En savoir plus sur notre Politique Anti-Corruption](#)
[Découvrez notre Politique de Relations avec les Agents et le Secteur Public.](#)
[Découvrez notre Politique de Souvenirs, Cadeaux, Dons et autres Contributions.](#)

4 - Respect des droits de l'homme et des normes de travail

Conformément aux valeurs du Groupe Alubar et conformément aux principes des Droits de l'Homme, nos tiers ne sont pas autorisés à utiliser de la main-d'œuvre esclave ou analogue à l'esclavage, au travail des enfants, à la journée de travail excessive, à des traitements discriminatoires (origine ethnique, origine, genre, orientation sexuelle, croyance religieuse, condition de syndicalisation, conviction politique ou idéologique, classe sociale, condition de porteur de handicap, état civil ou âge) ou pratiquer le harcèlement de toute nature (morale et sexuelle) garantissant ainsi l'égalité et le traitement respectueux dans toutes ses relations (internes ou externes).

Il est du devoir de nos tiers de promouvoir un environnement sain et sûr pour leurs employés et partenaires commerciaux par la mise en œuvre d'actions de santé et de sécurité au travail.

5 - Excellence professionnelle et opérationnelle

Nous maintenons un niveau professionnel et opérationnel élevé dans la fourniture de produits et de services à nos clients. En tant que clients ou partenaires commerciaux, nous nous attendons à être servis par nos tiers avec le même niveau d'excellence.

Nos tiers doivent honorer les contrats signés avec nos entreprises, en s'engageant à la régularité de leurs activités, au respect des délais stipulés et à l'assurance de la qualité, en recherchant toujours l'amélioration continue des opérations de leurs entreprises et, par conséquent, du Groupe Alubar.

[En savoir plus sur notre Politique de Diligence Raisonnable](#)

6 – Environnement

Nous travaillons conscients de notre responsabilité envers l'environnement et nous nous conformons à la législation environnementale. Ainsi, il est du devoir de nos tiers d'agir en conformité avec les licences et autorisations environnementales, en étant conscients des aspects et impacts auxquels leurs activités sont soumises, ainsi que des actions de contrôle de leurs activités.

[En savoir plus sur notre Politique Environnementale](#)

7 - Secret et confidentialité des informations

Nous considérons comme confidentielle toute information qui n'a pas été divulguée publiquement. Nous nous engageons à maintenir le secret nécessaire pour sauvegarder l'image et les activités du Groupe Alubar, de ses clients et des tiers.

Ainsi, il est du devoir de nos tiers, quel que soit leur niveau d'implication et de connaissance de nos activités, d'exprimer formellement leur engagement à garder le secret et la confidentialité de toutes les informations auxquelles ils ont accès, en les utilisant de manière responsable et professionnelle.

Le respect de ce code peut donner lieu au traitement des données personnelles des employés et des tiers.

Par conséquent, le Groupe Alubar s'engage à garantir la sécurité des données personnelles traitées, en les utilisant uniquement à des fins spécifiques, ainsi qu'à protéger les données conformément à la Loi générale brésilienne de protection des données et à la Politique de Confidentialité du Groupe Alubar.

Documents comptables et financiers

Nous nous engageons à assurer l'intégrité de nos livres, registres et rapports comptables et financiers.

Par conséquent, bien que nous ne puissions pas garantir l'intégrité des registres comptables et financiers de nos tiers, ces derniers sont censés conserver leurs livres, registres et rapports comptables et financiers complets, à jour, exacts et conformes aux lois et réglementations en vigueur.

8 - Contrôle et audit

Le processus de contrôle et d'audit est un pilier de notre Programme d'Intégrité qui permet de prévenir, de détecter et de remédier aux situations qui sont en désaccord avec la conduite attendue par le Groupe Alubar.

Le Groupe Alubar se réserve le droit d'effectuer la diligence raisonnable, dans n'importe quelle phase de la relation avec le tiers, dans le but d'augmenter la fiabilité des relations établies, pouvant demander l'adoption de mesures correctives sous peine de résiliation du contrat.

[En savoir plus sur notre Politique de Diligence Raisonnable](#)

9 - CANAL ÉTHIQUE

Le Groupe Alubar estime que l'efficacité d'un Programme d'Intégrité n'est réelle qu'avec la participation inconditionnelle de toutes les personnes qui participent aux activités de nos entreprises, qu'il s'agisse d'employés ou de tiers. Par conséquent, il est de la responsabilité de chacun de se conformer à la conduite explicite énoncée dans ce code, ainsi qu'aux politiques internes et aux lois qui nous régissent.

Lorsqu'ils constatent des situations qui caractérisent une violation de la conduite énoncée dans ce code, les tiers doivent les signaler afin de contribuer à la construction d'un environnement plus sain. Les situations peuvent être présentées au responsable du contrat, et si le manifestant ne se sent pas à l'aise, il peut contacter la Service de Conformité du Groupe Alubar par téléphone +55 (91) 3322-7152 ou +55 (91) 99164-8655, et/ou par le biais de l'e-mail compliance.alubar@alubar.net.

Si des tiers préfèrent signaler des situations ANONYMEMENT, ils peuvent le faire par le biais du Canal Éthique, qui est géré par une société indépendante avec un haut niveau de sécurité et de confidentialité des informations, en utilisant les méthodes ci-dessous :

-  Brésil: 0800 900 9098
EUA/Canada: 1 (800) 870-3866
Autres pays: +555123132309
-  ethics.alubar@contatoseguro.com.br
-  www.contatoseguro.com.br/alubar

Toutes les informations relatives au rapport ne seront accessibles qu'au Comité d'éthique, qui est chargé de préserver la confidentialité des informations reçues. Si le manifestant souhaite que son identité soit révélée (uniquement au Comité d'Éthique), il doit exprimer clairement dans sa manifestation qu'il souhaite être identifié.

Le Groupe Alubar GARANTIT que ses employés, ou des tiers, ne subiront AUCUNE forme de représailles ou d'intimidation pour avoir fait un rapport de bonne foi.

[Découvrez notre Politique d'Utilisation du Canal Éthique.](#)

10 - DISPOSITIONS FINALES

Cet Code n'épuise pas toutes les conduites éthiques à pratiquer par nos tiers, mais sert de référence pour que les activités soient menées dans le respect de nos valeurs et des lois applicables. Le soutien de la direction générale des tiers est fondamental pour diffuser les préceptes éthiques auprès de leurs employés respectifs, ce qui permet de respecter ces comportements sans encombre.



CODE DE CONDUITE POUR LES TIERS

Page : 5/5
Révision : 02
Date : 10 /09 /21
Émetteur : Conformité

Les doutes ou les questions concernant l'interprétation, la portée ou les procédures relatives à tout sujet du présent Code, des Politiques ou de notre Programme d'Intégrité, peuvent être partagés avec le Service de Conformité du Groupe Alubar.

Le respect de ces directives est une condition indispensable à l'établissement et à la permanence de la relation entre le Groupe Alubar et nos tiers.

**Être éthique est une question de décision.
Faites le bon choix !**

[A propos de notre Programme de Intégrité](#)



CODE DE CONDUITE POUR LES TIERS

Page : 6/5
Révision : 02
Date : 10 /09 /21
Émetteur : Conformité

DÉLAI DE RÉCEPTION ET ENGAGEMENT

Je déclare, à toutes fins utiles, avoir reçu une copie intégrale du Code de conduite pour les tiers du Groupe Alubar, avoir pris connaissance de ses dispositions et m'engager à les respecter pleinement.

Je suis conscient que le non-respect des directives énoncées dans le présent document entraînera des sanctions administratives et juridiques.

Nom complet
CPF
Position
Entreprise
Local
Date
Signature